

Interpellation présentée par le député :
M. Bertrand Buchs

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2011

Interpellation urgente écrite **Arbitrage entre la commune de Carouge et l'Etat au sujet du** **CEVA : deuxième épisode...**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 9 février 2011, j'avais posé une question au Conseil d'Etat sur la procédure d'arbitrage entre la Commune de Carouge et le Canton de Genève au sujet du passage du CEVA sur le site du bâtiment de la voirie.

Je m'étonnais que la procédure d'arbitrage n'ait pas été respectée et que l'avis de l'expert n'ait pas été retenu.

Le Conseil d'Etat répondait qu'il avait respecté son engagement en mandatant un expert technique et qu'il allait rencontrer les autorités communales afin de faire des propositions au comité de pilotage.

Nous savons maintenant que la solution préconisée par l'arbitre a été écartée.

Ma question est donc la suivante :

Sachant qu'en cas de procédure d'arbitrage les parties s'engagent à l'avance à respecter l'avis de l'expert, pourquoi l'Etat de Genève n'a-t-il pas tenu son engagement ?